

	CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2022	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-20	
	Nature de l'acte : 8.2 - Aide sociale	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10

Le 27/04/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 19/04/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU-ZAKI Maryline, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurator(s) : FISCHER Julie (procurator à PANSARD Frédéric), MATHIEU Christophe (procurator à COURTOIS Pascal)

Absent(s) représentés : FISCHER Julie, MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : CAMPION Yves

03 – SOLIDARITE AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE

Mise à disposition du logement communal à titre gracieux

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que comme abordé lors du Conseil Municipal du 30 mars 2022, le logement à côté du secrétariat à la mairie est mis à la disposition d'une personne arrivée de Kharkiv.

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'Association des Maires de France (AMF) a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Le Gouvernement et l'ensemble des associations humanitaires sont également mobilisées pour accompagner la population soumise à cette situation de guerre.

Sensibles aux drames humains que ce conflit engendre, la commune de Belleydoux tient à apporter son soutien et sa solidarité au peuple ukrainien.

La commune de Belleydoux souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité international qui se met en place.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes de la guerre en Ukraine, dans la mesure des capacités de la collectivité, de la manière suivante

- **HEBERGER** une personne arrivée de Kharkiv à titre gracieux

VU l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'urgence de la situation,

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE :

- D'accepter de mettre à disposition à titre gracieux le logement situé à côté du secrétariat à la mairie
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Nomenclature télétransmission :

8.2 - Aide sociale

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 29/04/2022
- Affichée le 02/05/2022
- Certifiée exécutoire le 02/05/2022

Le Maire

Pascal COURTOIS

Acte à classer**DEL2022-20**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-29T17-53-32.00 (MI237215780)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220427-DEL2022-20-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : SOLIDARITE AVEC LA POPULATION UKRAINIENNE MIS A DISPOSITION
DU LOGEMENT COMMUNAL A TITRE GRACIEUX

Date de décision : 27/04/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.2. Aide socialeActe : [DEL 2022-20 - solidarité avec la
population ukrainienne.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[PJ-DEL 2022-20 -
convention d'occupation
précaire.PDF](#)

Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 29/04/22 à 16:48

Par [COURTOIS Pascal](#)

Mis à jour

Date 29/04/22 à 17:50

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 29/04/22 à 17:53

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 29/04/22 à 17:58

